

sont considérées comme faisant partie de la société du pays investisseur et, du point de vue statistique, n'ont rien de différent des autres sociétés nationales menant des activités d'exportation. Bien que les répercussions sur l'emploi que peut entraîner une augmentation des ventes nettes à l'étranger demeurent ambiguës, compte tenu du fait que les marchés de l'emploi au pays et à l'étranger peuvent, indépendamment, enregistrer des gains, au moins les paiements au titre de la main-d'oeuvre et du capital étrangers n'affectent pas le montant des ventes nettes à l'étranger.

Prenons un exemple qui illustre bien ce qui est et n'est pas inclus dans le calcul des ventes nettes à l'étranger, selon la méthodologie proposée par Julius. Supposons qu'une société américaine mène des activités d'exportation à l'étranger et qu'elle possède des filiales à l'étranger responsables de vendre ses produits sur le marché local. Pour calculer les ventes nettes à l'étranger de cette société, on additionne les exportations effectuées à partir des États-Unis et les ventes réalisées à l'étranger (déduction faite des paiements au titre des facteurs de production non américains) par ses filiales. Pour s'assurer qu'il n'y a pas double emploi, les exportations américaines qui deviennent des importations pour les filiales américaines à l'étranger sont déduites des ventes locales.

Bien que selon la méthode de calcul de Julius, le déficit commercial des États-Unis pour 1991 se transforme aussi en un surplus, il est beaucoup moins élevé (24 milliards de dollars, voir le tableau 1) que celui obtenu avec la méthode de la NAS.

Méthodologie fondée sur le critère du domicile

Landefeld, Whichard et Lowe (LWL) proposent une autre méthode pour déterminer la contribution des multinationales au commerce international. Leur méthodologie remanie les données conventionnelles sur la balance des paiements, en combinant les données additionnelles fondées sur le critère de la propriété (que l'on retrouve dans les propositions de la NAS et de Julius) avec les données sur la balance des paiements fondées sur le critère du domicile. Dans la proposition de LWL, on utilise la mesure actuelle du commerce transfrontalier, mais les totaux sont ventilés pour tenir compte de la part des activités commerciales des sociétés affiliées.

Cette méthodologie offre l'avantage de maintenir intactes les relations inhérentes aux données sur la balance des paiements, notamment entre la production et l'emplacement ou la propriété des facteurs de production. Ainsi, on ajoute simplement les recettes nettes des sociétés étrangères affiliées aux données commerciales courantes pour obtenir une nouvelle mesure appelée «exportations nettes». Tout comme la méthode proposée par Julius, la méthodologie de LWL exclut des ventes américaines nettes à l'étranger les revenus au titre des facteurs de production d'origine étrangère et exclut des ventes étrangères nettes aux États-Unis les revenus au titre des facteurs de production d'origine américaine.

Selon la méthode fondée sur le critère du domicile, on obtient aussi, pour 1991, un surplus commercial américain de 24 milliards de dollars (voir le tableau 1).